

Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Electrique

Critères d'accès

Pour pouvoir accéder au Cluster, dans les différents domaines de compétences mentionnés ci-dessus, une entreprise doit faire preuve d'expérience et de compétences dans l'utilisation rationnelle des ressources naturelles:

1. Détenteur d'un brevet de maître-artisan ou avoir une qualification équivalente
2. Etre en possession de compétences théoriques et pratiques suivantes :
Parmi les éléments suivants au minimum trois références ont été réalisées :
 - Capteurs solaires thermiques avec intégration au chauffage
 - Biomasse avec système de stockage
 - Ventilation intérieure contrôlée
 - Optimisation d'énergie électrique d'une entreprise
 - Installations photovoltaïques ayant au minimum 3 kWp
 - Pompe à chaleur / Cogénération
 - Panneaux solaires
 - Equilibrage hydraulique pour chaudières à condensation et optimisation énergétique de l'habitat

La réalisation des différents objets de références est documentée par (au minimum une page DIN A4) : un rapport incluant les calculs principaux, des photos et schémas (si possible)

3. Disposer d'un concept de traitement des déchets (label de qualité de la Superdreckskescht® ou fournisseur équivalent) 12 mois, au plus tard, après avoir accédé au ClimEEC. Cette obligation de traitement des déchets s'applique également aux différents chantiers.
4. Etre en possession du label de qualité « Energie vir Zukunft » de la Chambre des Métiers après 12 mois au plus tard après avoir accédé au Cluster.
5. Mise en place d'instruments d'encadrement des clients développés par le ClimEEC.

La décision d'accès au Cluster sera prise par le groupe restreint sur base des différents documents fournis.

Maintien de la qualité

Contrôle des compétences théoriques par les moyens suivants :

- Participation régulière aux différentes formations continues

Et / Ou

- Par la réalisation de deux objets de référence au minimum par année.

Le groupe restreint se réserve le droit de faire régulièrement des évaluations en faisant des enquêtes auprès des clients ou en visitant des chantiers. Chaque membre est prié de communiquer au ClimEEC toute nouvelle activité complémentaire.

Lu et approuvé Date & signature

.....